



REUNION
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL

20 novembre 2006 – 13h30
Gannat

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr
www.sage-allieraval.com

Présences

La liste détaillée des personnes présentes, excusées est présentée en annexe.

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2005
2. Modification du règlement intérieur de la CLE
3. Adoption du compte rendu d'activités de la CLE pour l'année 2005
4. Avis de la CLE sur la demande de renouvellement de concession du barrage de Poutès
5. Rendu final de l'étude des eaux souterraines du bassin de l'Allier aval
6. Rendu final de l'étude « Complément et mise à jour des connaissances sur la dynamique fluviale de l'Allier »
7. Rendu intermédiaire de l'état des lieux du bassin de l'Allier aval
8. Organisation de la concertation dans la phase de diagnostic

Préambule

Après avoir procédé à la vérification du quorum, il est constaté que 54 membres sont présents sur les 76 que compte la commission.

Le quorum des deux tiers fixé par le décret du 24 septembre 1992, soit 51 membres, étant atteint, M. SAUVADE, Président de la Commission Locale de l'Eau, introduit la réunion.

Il rappelle le périmètre du SAGE qui touche 3 régions, 5 départements et 463 communes ainsi que la composition de la CLE.

M. SAUVADE indique les principales actions lancées depuis le début de l'élaboration du SAGE en 2005 avec la réunion d'installation de la CLE : actions de communication (lettre du SAGE et site Internet) et lancement de l'étude d'état des lieux du SAGE décomposée en 3 lots en mai 2006.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2005

Le compte rendu de la dernière réunion de la CLE est adopté à l'unanimité.

2. Modification du règlement intérieur de la CLE

Le décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005 assouplit les règles de fonctionnement de la CLE : le quorum des deux tiers autrefois obligatoire pour délibérer, et maintenant obligatoire seulement pour les délibérations relatives au règlement intérieur de la CLE, à l'adoption, la modification ou la révision du SAGE. Ces dernières délibérations seront prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Concernant les délibérations "ordinaires", celles-ci seront prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président de la CLE étant prépondérante.

Il est proposé aux membres de la CLE de modifier l'article 12 du règlement intérieur pour prendre en compte ces dispositions en passant d'un quorum des 2/3 à un quorum à la majorité pour les délibérations « ordinaires ».

Par ailleurs, une modification mineure est proposée à l'article 3 (les documents de travail ne seront plus envoyés aux membres suppléants de la CLE, seulement aux titulaires).

La Commission Locale de l'Eau adopte le règlement intérieur modifié.

3. Adoption du compte rendu d'activités de la CLE pour l'année 2005

Le compte rendu d'activités 2005 de la CLE n'amène pas de remarques, il est adopté à l'unanimité.

4. Avis de la CLE sur la demande de renouvellement de concession du barrage de Poutès

(cf. diaporama)

L'avis de la CLE a été sollicité, par courrier en date du 8 juin, sur la demande de renouvellement de concession du barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol faite par EDF pour 40 ans.

M. SAUVADE rappelle que dans le cadre de cette demande, une enquête publique a eu lieu au mois de juin et juillet 2006 et qu'en parallèle, la CLE du SAGE Allier aval ainsi que les collectivités locales (région Auvergne, Conseil Général de la Haute-Loire, communes) sont consultées pour avis.

En l'absence de SAGE approuvé, la CLE ne peut donner un avis basé sur l'évaluation du respect des objectifs et préconisations du SAGE par le projet.

M. SAUVADE propose donc aux membres de la CLE de procéder à un vote à bulletin secret sur la base de trois avis différents, avis pouvant correspondre aux différents points de vue qui s'expriment au sein de la CLE. Le détail des avis de la CLE seront transmis au Préfet de la Haute Loire par la suite.

M. SAUVADE précise que les services de l'Etat ne peuvent émettre un avis et participer au vote conformément aux instructions du Préfet de la Haute-Loire.

Avant de procéder au vote, une présentation du complexe hydroélectrique de Poutès et des enjeux associés est faite par Mlle Hélène ETIENNE (cf. diaporama).

Le complexe hydroélectrique de Poutès est constitué de 3 barrages : 2 barrages sur l'Ance du Sud et le barrage de Poutès sur l'Allier. La chute de l'Ance du Sud n'étant pas remise en question, la présentation cible uniquement la problématique de la chute Allier.

Les principaux enjeux sont :

- des enjeux environnementaux
 - La sauvegarde du saumon
 - La préservation des milieux et espèces
 - L'atteinte du bon état écologique des eaux ou bon potentiel en 2015 (DCE)
- des enjeux énergétiques
 - Une énergie renouvelable et modulable (production d'environ 47 GWh de la chute Allier)
 - La politique énergétique française (développement des énergies renouvelables)
- des enjeux socio-économiques
 - Une ressource fiscale des collectivités locales (387 000 € pour 2005)

Remarques

- M. Laurent MALY (LPO Auvergne) demande s'il est possible de quantifier l'amélioration du transport solide à attendre en cas d'effacement du barrage car on sait que l'Allier souffre d'un déficit sédimentaire important.

Par ailleurs, par rapport à la survie des saumons, M. MALY souligne que la présence du barrage concentre un certain nombre de prédateurs de l'espèce et notamment le Grand Cormoran.

M. Marc BOISSIER (Agence de l'Eau Loire Bretagne) indique que le barrage de Poutès n'a que peu d'influence sur le transport solide et la recharge en sédiments de l'Allier, il y a en effet dans ce secteur que très peu d'apports en sédiments.

▪ M. Claude COULON (Communauté d'agglomération de Moulins) demande si l'on connaît l'importance de la production de Poutès par rapport à l'objectif d'une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation intérieure brute.

Mlle ETIENNE indique que la production du complexe hydroélectrique de Poutès représente environ 4,3% de la production régionale d'électricité et 0,014% de la production nationale. La contribution de Poutès est minime si on la rapporte à cet objectif.

▪ M. Robert BARNOLA indique que l'étude lui semble insuffisante par rapport à l'analyse de l'impact du barrage sur le cours aval de l'Allier, notamment en terme de qualité des eaux et en terme de qualité des milieux : en effet, la majorité des frayères se situent en aval du barrage. Par ailleurs, on remarque une forte mortalité de saumons entre Vichy et Poutès.

Effectivement, le taux de transfert entre Vichy et Langeac apparaît faible puisque environ 60 à 70% des individus comptabilisés à Vichy ne dépassent pas Langeac. Concernant les impacts sur la qualité de l'eau et des milieux du barrage, il en est fait mention dans l'étude mais cela n'a pas été présenté ici et il existe par ailleurs des travaux du CSP et de LOGRAMI sur ces thématiques.

▪ M. Jean-Jacques FAUCHER (maire de Brioude) précise que la plupart des collectivités locales ont émis un avis favorable à la demande de renouvellement de concession avec des durées de concession variant de 15 à 40 ans et avec certaines réserves dont la limitation des éclusées.

Il est ensuite procédé au vote, sur les 39 votants :

- 10 donnent un avis favorable pour un renouvellement de concession pour 40 ans,**
- 14 votent pour un effacement du barrage de Poutès,**
- 15 souhaitent que le renouvellement soit accordé pour une durée limitée à 10 ans ou 15 ans pour un des votants.**

Le renouvellement de concession, que ce soit pour 10, 15 ou 40 ans, doit être conditionné par :

- la réalisation d'études complémentaires (portant notamment sur les conditions de migration des amphihalins sur l'axe Loire/Allier et au niveau de la retenue, et sur l'évaluation de l'impact des différentes menaces qui pèsent sur les stocks...),
- la mise en œuvre d'améliorations significatives des conditions de migration du saumon (possibilité de gestion à cote basse du barrage avec un fonctionnement au fil de l'eau à étudier et expérimenter, améliorations prévues par EDF...),
- le suivi et l'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre par un comité de suivi.

En cas de renouvellement, au terme de la concession, la décision de poursuivre ou non l'exploitation du barrage de Poutès sera à prendre sur la base des études complémentaires réalisées, de l'évaluation des améliorations des conditions de migration au niveau du barrage, de la situation du saumon sur le bassin de la Loire.

5. Rendu final de l'étude des eaux souterraines du bassin de l'Allier aval

(cf. diaporama)

M. Hervé NOEL du bureau d'étude GEO-HYD présente les résultats de l'étude :

- la caractérisation des eaux souterraines : définition des entités hydrogéologiques du périmètre, évolution des prélèvements, évolution de la qualité des eaux souterraines,
- l'estimation de la vulnérabilité et de la potentialité de la ressource (pré-diagnostic) et l'estimation des manques et proposition d'études complémentaires.

Il est rappelé que l'étude a également été présentée à un groupe technique le 2 octobre et au bureau de la CLE le 4 octobre : la présentation aux membres de la CLE reprend donc les principales remarques.

Points essentiels de l'étude sur les prélèvements :

- les prélèvements en eaux souterraines se sont élevés à 75,4 Mm³ sur l'ensemble du périmètre et pour tous les usages (dont 62,2 Mm³ pour l'AEP)
- 90% de la ressource prélevée provient de la nappe alluviale et de la Chaîne des Puys
- Les $\frac{3}{4}$ des prélèvements en eaux souterraines pour l'irrigation se font dans la nappe alluviale « nord » (département de l'Allier)
- Aucune tendance à l'augmentation ou à la diminution des prélèvements depuis 1998 / Augmentation sensible des prélèvements en 2003 → Sollicitation plus importante de la nappe alluviale et de la Chaîne des Puys

Points essentiels de l'étude sur la qualité :

- Altération Nitrates :
 - Les concentrations dans la nappe alluviale sont largement supérieures sur les stations non influencées par la rivière que sur les stations influencées (captages AEP),
 - La qualité des aquifères volcanique est durablement bonne à très bonne depuis 1996,
 - La qualité des aquifères sédimentaires, extrêmement variable, quelle soit bonne ou mauvaise, reste stable dans le temps.
- Altération Pesticides : les concentrations les plus importantes se retrouvent dans la nappe alluviale nord et les sables et argiles du Bourbonnais (majoritairement famille des triazines), qualité mauvaise à bonne.
- Altération Micropolluants minéraux :
 - Pollutions ponctuelles au mercure ou au plomb sur quelques stations
 - Teneurs élevées en arsenic sur la Chaîne des Puys et les aquifères granitiques dues à une « pollution naturelle ».
- Altération Minéralisation et salinité :
 - Les eaux des aquifères volcaniques mais surtout des aquifères granitiques sont corrosives du fait de la nature géologique des aquifères.

Points essentiels de l'étude sur les potentialités de la ressource :

- Nappe alluviale de l'Allier

Les volumes exploités apparaissent très disparates en fonction des tronçons. Globalement, de l'amont vers l'aval, on peut distinguer trois grands secteurs. Une zone centrale où les

prélèvements sont importants par rapport au volume d'eau disponible (de Beaulieu à Moulins) et de part et d'autre, 2 secteurs où les prélèvements sont largement minoritaires par rapport à la ressource disponible (de Brioude à Beaulieu et de Moulins à Cuffy).

▪ Chaîne des Puys

Les potentialités de la Chaîne des Puys apparaissent encore importantes.

Toutefois :

- l'aspect patrimonial, avec le maintien de l'écoulement de nombreux cours d'eau prenant leurs sources dans la Chaîne des Puys, n'a pas été intégré (maintien d'un écoulement minimal en particulier en période d'étiage)
- les deux façades est et ouest ont été prises en compte dans leur totalité sans pouvoir descendre à l'échelle des sous bassins,

Que se soit pour la prise en compte du caractère patrimonial des cours d'eau ou pour réaliser un bilan à l'échelle des différents sous bassins de la Chaîne, il apparaît nécessaire d'acquérir des connaissances plus précises pour juger des potentialités réelles de la Chaîne des Puys.

Proposition d'études complémentaires

Des études complémentaires sont proposées pour estimer de manière plus précise les potentialités de la Chaîne des Puys d'une part en établissant un bilan prélèvement / ressource plus approfondi et d'autre part en prenant en compte l'alimentation, par la Chaîne des Puys, des cours d'eau.

Mlle ETIENNE précise que la Chaîne des Puys est classée dans le SDAGE Loire Bretagne comme nappe à réserver en priorité à l'alimentation en eau potable et qu'il est préconisé la mise en place d'actions de préservation et de gestion de ces aquifères. L'objectif des études complémentaires et de la mise en place d'un réseau de suivi est, à terme, de définir une gestion quantitative des eaux de la Chaîne des Puys.

Remarques

▪ Mme Monique DELVINCOURT (conseillère municipale de Moulins) s'interroge sur le caractère optimiste des analyses des eaux souterraines de la nappe alluviale de l'Allier pour les mesures réalisées sur les captages AEP.

M. NOEL indique qu'effectivement certaines mesures sont optimistes du fait de l'influence de la rivière Allier sur ces analyses mais celles-ci ne sont pas le reflet de la réalité. Cela met en évidence la nécessité de mettre en place un réseau de suivi qualitatif de la nappe alluviale avec des stations hors zone d'influence de la rivière.

▪ M. Christian GUINARD (FRANE) émet plusieurs remarques sur l'étude :

- il souhaiterait que les prélèvements soient exprimés en unité de débit (pas uniquement en volume) afin de pouvoir faire la comparaison avec le débit des rivières et ainsi estimer l'incidence des prélèvements sur l'hydrologie,
- la période d'étiage retenue (1^{er} mai - 30 novembre) est trop longue et il conviendrait d'exprimer les prélèvements (en m³/s) sur la période où les usages sont réellement en concurrence afin d'identifier clairement les conflits,
- il met l'accent sur le rôle et l'importance de la nappe alluviale car en général c'est la nappe qui alimente la rivière,
- concernant l'estimation des potentialités de la nappe alluviale, les données ayant servi à cette estimation doivent certainement être vérifiées, précisées et actualisées.

M. GUINARD précise qu'il ne validera pas cette étude si des précisions ne sont pas faites sur ce volet.

M. NOEL indique que concernant l'estimation du volume d'eau de la nappe alluviale de l'Allier, les coefficients d'emmagasinement utilisés pour faire le calcul sont tirés de la bibliographie et peuvent être sujet à caution : les résultats donnés dans cette étude doivent être considérés comme des estimations. L'étude menée actuellement par la DIREN Auvergne sur la nappe alluviale devrait permettre d'apporter des éléments plus précis et actualisés qui alimenteront le travail du SAGE.

M. Jean-Louis LAURENT (Chambre d'agriculture de l'Allier) confirme les observations de M. GUINARD concernant les coefficients d'emmagasinement de la nappe alluviale et le système de fonctionnement de la nappe.

Par ailleurs, concernant les résultats présentés sur la qualité des eaux, il précise que ces derniers sont issus d'analyse ponctuelle dans le temps et qu'il est nécessaire d'avoir des analyses en continu de la qualité des eaux afin de connaître réellement le niveau de pression polluante.

Il est précisé que la question des coefficients d'emmagasinement a été posée en groupe technique et qu'il avait été décidé de modifier (à la hausse) les valeurs utilisées pour le calcul du volume d'eau de la nappe.

▪ M. Joël HERBACH (Ville de Vichy) s'interroge sur la fiabilité des données prélèvements pour l'irrigation et sur la prise en compte des prélèvements illégaux.

M. NOËL précise que les données utilisées sont celles de l'Agence de l'Eau, les prélèvements illégaux ne sont donc pas pris en compte et on ne connaît pas l'importance de ces derniers. Par ailleurs les données de l'Agence de l'Eau ont été comparées, pour le département de l'Allier notamment, avec les données prélèvements fournies par la chambre d'agriculture : les résultats sont cohérents.

M. LAURENT précise que pour le département de l'Allier, il existe une procédure mandataire unique, ainsi tous les points de prélèvements sont équipés de compteur et on connaît précisément les volumes prélevés chaque année.

Mme Marie-Odile RIVENEZ (DDAF de l'Allier) ajoute que les prélèvements sont contrôlés par la DDAF chaque année et qu'il existe une convention d'échange des données avec la DIREN et un syndicat d'irrigants permettant d'avoir les volumes prélevés à la fin de chaque campagne.

Sur la Haute-Loire, la procédure mandataire unique est en cours de réflexion.

▪ M. SAUVADE rappelle que la problématique de la Chaîne des Puys doit être traitée en partenariat avec le SAGE Sioule, la Chaîne des Puys étant à cheval sur les 2 SAGE. Il indique qu'une réflexion plus poussée sera menée sur le lancement des études complémentaires proposées.

En conclusion, M. SAUVADE demande la validation de l'étude des eaux souterraines. La FRANE, le CEPA ainsi que la LPO ne valide pas l'étude en l'état actuel du rapport (cf. remarques sur la nappe alluviale notamment).

6. Rendu final de l'étude « Complément et mise à jour des connaissances sur la dynamique fluviale de l'Allier »

M. Joël MICHAU du bureau d'étude HYDRATEC présente les résultats de l'étude en rappelant :

- le contexte et les objectifs,
- le principe de la dynamique fluviale, son rôle et les conséquences de sa perturbation,

- le diagnostic du fonctionnement actuel.

L'objectif de ce volet « dynamique fluviale » est de mettre à jour et compléter l'étude géomorphologique réalisée en 98 par le cabinet EPTEAU sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Auvergne.

Il s'agit donc de compléter cette analyse sur un secteur non pris en compte à l'époque, le tronçon Villeneuve / Bec d'Allier (analyse géomorphologique, définition d'un espace de liberté...) et de mettre à jour les connaissances sur le reste du linéaire (évolution des phénomènes d'incision et d'érosion latérale, évolution des contraintes anthropiques...).

Il est rappelé que seule la partie diagnostic de l'étude est présentée ici ; les propositions de gestion seront présentées par la suite à la CLE, lors des prochaines étapes d'élaboration du SAGE.

Points essentiels de l'étude

- 20 % du linéaire étudié conserve une dynamique latérale intense, principalement entre Créchy et Moulins,
- 40 % présente une dynamique latérale modérée, de Vieille Brioude au Pont de Parentignat, de Joze à Créchy (excepté le tronçon à l'aval de la confluence avec la Dore, à dynamique intense), de Moulins à Villeneuve,
- 40 % est actuellement très stabilisé, du Pont de Parentignat à l'aval de Joze, de Villeneuve au Bec d'Allier (lit en tresses).

L'intervention anthropique depuis 1945 (extractions, enrochements) a entraîné un enfouissement généralisé du lit et des dysfonctionnements :

- ✓ Affleurements de marnes nombreux
- ✓ Impact écologique (banalisation des milieux)
- ✓ Baisse de productivité des nappes
- ✓ Déstabilisation des ouvrages d'art
- ✓ ...

De nombreuses activités anthropiques, ouvrages (captages AEP, gravières...) limitent la divagation de la rivière et / ou sont menacées par celles-ci.

Depuis 1980, la rivière est en cours de réajustement et l'érosion latérale permet la recharge en sédiment mais surtout à l'aval (20% à dynamique intense seulement, 40% très stabilisé) et l'incision du lit se poursuit.

Une pleine restauration des fonctionnalités de la rivière nécessite de préserver la dynamique existante et d'augmenter le linéaire de berges érodables.

Remarques

▪ M. Gérard BONJEAN (Maire d'Azerat) souligne la présence d'enjeux économiques majeurs dans certains secteurs et notamment l'agriculture : sur sa commune, des terres agricoles sont érodées par la rivière. A son avis, on ne peut pas laisser divaguer librement l'Allier et il est nécessaire de protéger les terres de l'érosion.

M. MICHAU précise qu'effectivement les enjeux économiques sont à prendre en compte mais il faut également prendre en compte les coûts importants et difficilement estimables découlant de la stabilisation du lit de l'Allier : coûts liés à la déstabilisation d'ouvrages, à la perte de productivité de captages AEP, à la gestion de la ressource en eau...

La réflexion interviendra dans les orientations de gestion qui seront définies au travers du SAGE et notamment au travers de la définition d'un espace de liberté pour la rivière.

▪ M. Philippe ROCHER (directeur du BRGM) s'interroge sur le rôle des gravières en terme de piège à sédiments mais aussi en terme de fourniture de sédiments.

M. MICHAU indique que le rôle des gravières est relativement complexe mais que de manière générale, les gravières constituent des pièges à sédiments et ne pourront apporter des sédiments à la rivière que lorsqu'elles seront complètement comblées.

Dans certains cas, il peut être préférable de laisser capturer une gravière, quitte à stopper le transport solide temporairement, afin que la rivière puisse accéder à un stock de sédiments beaucoup plus important sur le long terme.

▪ M. Stanislas CARLET (ONF) demande s'il est envisagé de faire des études sur l'influence des changements climatiques sur l'évolution de la dynamique fluviale.

M. MICHAU répond qu'il paraît assez difficile de prévoir l'impact du changement climatique sur le fonctionnement de la rivière et qu'il n'est pas prévu d'étude sur ce thème.

Mlle ETIENNE précise qu'il serait nécessaire de mettre en place un suivi plus régulier du fonctionnement de la rivière car pour le moment seules des études ponctuelles sont réalisées.

▪ M. Robert BARNOLA (Maire de Vertaizon) demande si une estimation de la perte de capacité de la nappe alluviale de l'Allier a été réalisée en relation avec l'enfoncement du lit.

Cette estimation n'a pas été réalisée. M. MICHAU précise que la nappe est, schématiquement, en forme de cuvette et que les premiers mètres « perdus » de la nappe consécutivement à l'enfoncement du lit de la rivière sont ceux où l'on perd le plus de volume d'eau. L'impact de l'enfoncement du lit sur la capacité de la nappe alluviale est donc certainement assez fort.

▪ M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) apporte des précisions sur l'étude menée par la DIREN sur la nappe d'accompagnement de la rivière Allier, notion plus restrictive que la nappe alluviale : la nappe d'accompagnement est définie de telle façon qu'on considère que lorsque l'on prélève dans cette nappe, cela revient à prélever de manière significative dans la rivière.

Cette étude a été lancée en 2006 et les résultats seront disponibles en 2007.

M. PICQ précise qu'il n'y a pas forcément besoin d'une estimation pour s'apercevoir de la perte de capacité de la nappe alluviale : certains puits de captages ont été abandonnés car il n'y avait tout simplement plus d'eau dans la nappe à cet endroit.

En conclusion, la partie diagnostic de l'étude de la dynamique fluviale présentée en réunion est validée par la CLE.

7. Rendu intermédiaire de l'état des lieux du bassin de l'Allier aval

Mlle Florence BERNARD du bureau d'étude ASCONIT Consultants présente le rendu intermédiaire de l'état des lieux en rappelant au préalable la méthodologie.

Les premiers résultats sont présentés sur la qualité des eaux superficielles, la qualité des milieux aquatiques et la sollicitation de la ressource en eau.

Points essentiels

Qualité des eaux superficielles (2000 – 2002)

La qualité des eaux superficielles est bonne à très bonne de manière générale en amont du bassin (amont d'Issoire, Couzes) et se dégrade à l'aval d'Issoire et de Clermont Ferrand en Limagne jusqu'à Moulins. On note une amélioration en aval de Moulins.

Qualité des milieux

L'analyse de la qualité des milieux aquatiques est basée sur les données du ROM (Réseau d'observation des milieux). L'état des milieux est évalué au regard du niveau de satisfaction du cycle biologique du poisson pour chaque contexte piscicole.

Sur le périmètre du SAGE, l'état des contextes est majoritairement passable à très mauvais (affluents de la Grande Limagne et de la Limagne Bourbonnaise, affluents « urbains » de l'agglomération clermontoise, affluents rive gauche en Haute Loire...). Seuls quelques cours d'eau ont un état bon à très bon : les Couzes et les têtes de bassin principalement.

Sollicitation de la ressource en eau superficielle

En 2004, les prélèvements en eau superficielle ont été de :

- 70,4 Mm³ pour l'alimentation en eau potable
- 8,5 Mm³ pour l'industrie
- 26,3 Mm³ pour l'irrigation

Remarques

▪ Mme Bérengère CALENTIER (DIREN Auvergne) indique que pour le partage de l'information et le travail au sein de la CLE et des commissions de travail, il est important de prendre, dans la présentation des différents résultats, une même année de référence.

Mlle BERNARD précise qu'on pourra effectivement prendre une seule année de référence dans l'état des lieux final. A ce stade du travail, toutes les données n'ayant pas encore été récoltées, il n'a pas été encore possible d'avoir une présentation homogène.

▪ M. GUINARD (FRANE) informe les membres de la CLE de la procédure de révision du schéma départemental des carrières du Puy de Dôme qui est en cours actuellement. Considérant l'impact des extractions sur la ressource en eau et considérant que le schéma des carrières doit être compatible au SAGE, M. GUINARD demande si la CLE peut se prononcer sur ce schéma bien que le SAGE ne soit approuvé.

M. SAUVADE indique qu'il souhaite que la CLE soit consulté sur le projet de schéma dans le cadre de la consultation du public. Il précise que cette question pourrait être discutée au préalable en bureau de la CLE.

M. Paul PICQ précise qu'il est en effet préférable d'essayer de rendre cohérent le projet de schéma des carrières avec le SAGE avant que le schéma ne soit approuvé. Cependant, il faut se poser la question de savoir si l'on a aujourd'hui les éléments d'appréciation nécessaires pour éclairer le schéma des carrières. Si cette mise en cohérence n'est pas

possible dès à présent, le schéma des carrières devra être rendu compatible au SAGE, une fois ce dernier approuvé.

▪ M. Philippe ROCHER (BRGM) précise que l'arrêté d'approbation du schéma des carrières est attendu pour début 2007.

M. SAUVADE propose qu'un courrier soit envoyé au Préfet du Puy de Dôme pour demander que la CLE soit sollicitée pour avis sur le projet de schéma des carrières.

8. Organisation de la concertation dans la phase de diagnostic

(cf. diaporama)

L'élaboration du diagnostic comporte un volet technique, qui sera réalisé par le bureau d'étude, mais également la prise en compte des points de vue des acteurs. Des commissions de travail seront donc mises en place dans cette phase de diagnostic afin d'assurer une large concertation.

Les objectifs de la concertation dans cette phase sont de permettre une meilleure appropriation de l'état des lieux, d'établir le diagnostic de la ressource en eau et de formuler, spatialiser, valider les enjeux de gestion de l'eau du bassin.

Il est proposé aux membres de la CLE d'enchaîner une approche thématique avec la mise en place de 4 commissions thématiques (gestion qualitative, gestion quantitative, dynamique fluviale, gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques) puis une approche géographique.

Une commission commune entre les SAGE Allier aval et Sioule doit également être créée pour traiter de la problématique particulière de la Chaîne des Puys.

▪ M. BARNOLA s'interroge sur la pertinence de la distinction des commissions de travail entre les 2 thématiques qualité et quantité.

Mlle ETIENNE répond que les différentes thématiques sont bien sûr liées entre elles et qu'il a été fait ce choix pour permettre d'aborder de manière précise les différentes problématiques au sein de ces commissions. Ainsi la commission « gestion qualitative » se concentrera plus particulièrement sur les problèmes de pollution domestiques, agricoles et industrielles tandis que la commission « gestion quantitative » abordera les questions du risque inondation, de la gestion des étiages.

La mise en place des 4 commissions thématiques et de la commission « Chaîne des Puys » est validée par la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 18h30.

La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

CLE du SAGE Allier aval du 20 novembre 2006 - PRESENCES

ETAIENT PRESENTS

T : titulaire / S : suppléant

* : membre suppléant de la CLE dont le titulaire était présent (non pris en compte dans le quorum)

▪ Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

S	Conseil Régional Auvergne	M. Jane GALEAZZI	Conseillère Régionale
T	Conseil Général du Puy de dôme	M. Gérard BETENFELD	Vice président du Conseil Général
T	Conseil Général du Puy de dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
T	Conseil Général de l'Allier	Mme Anne Marie DEFAY	Vice-présidente du Conseil Général
T	Conseil Général de l'Allier	M. Alain DENIZOT	Conseiller Général
T	Conseil Général du Cher	M. Paul BERNARD	Conseiller Général
T	Association des maires du Puy de Dôme	Mme Chantal DEMONTARD	Adjointe au maire de Dallet
T	Association des maires du Puy de Dôme	M. Robert BARNOLA	Maire de Vertaizon
T	Association des maires de l'Allier	M. Jean MATHE	Maire de Billy
T	Association des maires de l'Allier	M. Bernard MICHEL	Maire de Chatel-de-Neuvre
S	Association des maires du Cher	M. Olivier HURABIELLE	Maire de Cuffy
T	Association des maires de la Haute Loire	M. Gérard BONJEAN	Maire d'Azerat
T	Ville de Clermont-Ferrand	Mme Monique BONNET	Adjointe au maire
T	Ville de Vichy	M. Christian CORNE	Adjoint au maire
S	Ville de Moulins	Mme DELVINCOURT	Conseillère municipale
T	Ville de Brioude	M. Jean-Jacques FAUCHER	Maire de Brioude
S	Clermont Communauté	M. Hubert TARRERIAS	Maire d'Aubière
T	Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier	M. Patrick MONTAGNER	Conseiller communautaire
T	Communauté d'agglomération de Moulins	M. Claude COULON	Président de la commission Assainissement / environnement

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'ALLIER AVAL

T	Syndicats de l'Allier	M. Daniel BEURRIER	Communauté de communes Varennes Forterre
T	Syndicats de l'Allier	M. Michel AURAMBOUT	Président du SIVOM Vallée du Sichon
T	Syndicats du Puy de Dôme	M. Régis FOURNIER	Président du SIAEP Dore Allier
T	Syndicats du Puy de Dôme	M. Gabriel BAPEYRAT	Vice président du SI d'assainissement de la région Est de Clermont Ferrand
S	Syndicats du Puy de Dôme	M. Roméo FRANCESCHI	Président du SIVOM du Val de Morge
■ Collège des usagers			
T	Chambre départementale d'agriculture du Puy de Dôme	M. Claude RAYNAUD	Représentant de la chambre
T	Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jean Louis LAURENT	Représentant de la chambre
S	Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre	Mme Marie Laure COLI	Chargée de mission environnement
S	Chambre départementale d'agriculture du Cher	M. Yves PROFFIT	Représentant de la chambre
T	Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire	M. Bernard BONJEAN	Représentant de la chambre
T	Chambre de commerce et d'industrie de Moulins - Vichy	M. Robin DODAT	Représentant de la chambre
S	Planète Puy de Dôme	M. Joël COMBES	Chargé de mission de l'agence
S	Comité Départemental du Tourisme de l'Allier	Mlle Véronique DUFRECHOU	Directrice
T	FRANE	M. Christian GUINARD	Vice président
S	FRANE	Mme Monique PAULIN*	Administratrice
T	CEPA	M. Yves GEAY	Président du conservatoire
T	LPO	M. Laurent MALY	Chargé de mission
T	Fédération du Puy de Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Jean Daniel GANNE	Président de la fédération
T	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Robert BENOIT	
S	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Emile SOURD*	
S	LOGRAMI	M. Mickaël LELIEVRE	Chargé de mission
T	UFC Que choisir Clermont Ferrand	M. Raymond CHARRIER	

▪ Collège de l'Etat et de ses établissements publics

<i>STRUCTURE</i>	<i>REPRESENTANT TITULAIRE</i>	<i>REPRESENTANT PRESENT</i>	<i>FONCTION</i>
Préfet coordonnateur de Bassin	M. le Préfet de la Région Centre	Mme Bérengère CALENTIER	Chargée de mission DIREN Auvergne
Préfecture du Puy-de-Dôme	M. le Préfet	M. Gérard ATTIA	Chargé de mission
Préfecture de l'Allier	M. le Préfet	M. Jean-André GUILLERMIN	Chargé de mission DDAF de l'Allier
MISE du Puy de Dôme	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	Mme Béatrice MICHALLAND	Chef de MISE du Puy de Dôme
MISE du Puy de Dôme	M. le Directeur Départemental de l'Equipement	M. Hervé LE POGAM	DDE du Puy de Dôme – contrôleur au bureau prévention des risques
MISE de la Haute - Loire	M. le Délégué Interservices pour l'eau	M. Eric DABENE	DDAF de la Haute Loire
MISE du Cher	M. le Chef de la MISE	Mme Véronique NICOLAS	Mise du Cher
MISE de l'Allier	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	Mme Marie-Odile RIVENEZ	DDAF de l'Allier
MISE de l'Allier	M. le Directeur Départemental de l'Equipement	M. Hervé PINATEAU	DDE de l'Allier – chef du bureau de l'eau
DIREN Auvergne	M. le Directeur Régional de l'environnement	M. Paul PICQ	DIREN – chef du SEMA
DRIRE Auvergne	M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche	Mme Catherine PAILLE	Chargée de mission
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. le Délégué régional Allier-Loire amont	M. Marc BOISSIER	Chef de service
CSP	M. Henri CARMIE	M. Henri CARMIE	Chargé de mission du CSP
BRGM	M. le Directeur régional	M. Philippe ROCHER	Directeur régional
ONF	M. Stanislas CARLET	M. Stanislas CARLET	Chargé de mission de l'ONF

AUTRES PERSONNES PRESENTES

Chambre d'agriculture de la Nièvre	M. POMMERY	
Ville de Vichy	M. Joel HERBACH	Directeur de l'urbanisme
DDAF de l'Allier	M. Patrick POYET	
MISE du Puy de Dôme	M. Arnaud CARRE	Chargé de mission
FRANE	Mme Elizabeth SAILLARD	Chargée de mission
Conseil Général de l'Allier	M. Rodolphe RIDEAU	Service Environnement
DDE de l'Allier	M. MOULIN	Adjoint chef du bureau de l'eau
Conseil Supérieur de la Pêche	M. CARRIER	
ASCONIT Consultants	Mlle Florence BERNARD	Chargée d'études
GEO-HYD	M. Axel AUROUET	Chargée d'études
GEO-HYD	M. Hervé NOEL	Chef de projet
HYDRATEC	M. Joel MICHAU	Chef de projet
Etablissement Public Loire	Mlle Héléne ETIENNE	Chargée de mission bassin de l'Allier

ETAIENT EXCUSES

▪ Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil régional d'Auvergne	M. Jean Claude MAIRAL	Vice Président
Conseil Général de la Haute - Loire	M. Philippe VIGNANCOUR	Conseiller Général
Conseil Général de la Haute - Loire	M. René AUBIJOUX	Conseiller Général
Clermont Communauté	M. René VINZIO	Maire de Pont du Château
PNR des Volcans d'Auvergne	M. André CHAPAVEIRE	Membre du Comité du Parc
Syndicats de la Haute Loire	M. Lucien AYEL	Président du syndicat de gestion des eaux brivadois
Syndicats du puy de Dôme	M. Jean Paul BACQUET	Président du SIVOM de la région d'Issoire
Syndicats du puy de Dôme	M. Yves LIGIER	Président du SIAEP des communes de la plaine de Riom

▪ Collège des usagers

Comité départemental du tourisme de l'Allier	M. Bernard COULON
LOGRAMI	M. Gérard GUINOT

▪ Collège de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture du Puy de Dôme	M. Jean Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
---------------------------	--